

Flash

Mars 2024

Optimum Vie est une société d'assurance française membre du Groupe Optimum, un groupe financier diversifié privé canadien ayant des activités au Canada, aux États-Unis et en France.

Voici les rubriques de votre *Flash* de mars :

1. Rendez-vous du Courtage - Marseille
2. Taxe Lapin : vous n'allez pas à votre rendez-vous médical ? Bientôt vous devrez payer.
3. Le succès du Plan Epargne Retraite, plus de 95 milliards d'euros d'encours par près de 10 millions de Français.
(Source : Direction Générale du Trésor)
4. Médicaments, transports sanitaires, auxiliaires médicaux : dès le 31 mars 2024, vous allez devoir payer plus cher vos médicaments, actes paramédicaux, transports sanitaires !
5. Pourquoi mon courtier et mon banquier me posent-ils toutes ces questions ? (AMF)
6. Optimum Gestion Financière : Les actions poursuivent leur ascension vers de nouveaux sommets

Rendez-vous du Courtage - Marseille

Nous avons eu beaucoup de plaisir à vous accueillir sur notre stand le 19 mars lors de cette 10^{ème} édition des Rendez-vous du Courtage.

Nous sommes à votre disposition pour compléter si besoin les informations dont vous pourriez avoir besoin... Nos conseillers sont disponibles et à votre écoute et plus particulièrement pour la région PACA.

Monsieur Jean Marc Changea

+33 6 31 37 04 67

jchangea@optimumfrance.com

Nous vous donnons désormais rendez-vous à Lyon le 18 juin.



Taxe Lapin : vous n'allez pas à votre rendez-vous médical ? Bientôt vous devrez payer.

Lors de son discours de politique générale, Gabriel Attal a affirmé qu'il souhaitait instaurer une « taxe lapin », pour tous les Français qui n'honoreraient pas leurs rendez-vous médicaux.

« Quand on a rendez-vous chez le médecin et qu'on ne vient pas sans prévenir : on paye »

Chaque année, entre 6 et 10 % des rendez-vous médicaux ne sont pas honorés par les patients, ce qui représente en moyenne 27 millions de consultations. Ces « lapins », comme on dit dans le jargon, agacent le gouvernement. Et Gabriel Attal compte bien s'attaquer à ce problème.

C'est dans son discours de politique générale, prononcé le 30 janvier devant l'Assemblée nationale, que le premier ministre est revenu sur le sujet. Ses propos ont le mérite d'être clair *« je souhaite un principe simple qui se traduise par des mesures claires dès cette année : quand on a un rendez-vous chez le médecin et qu'on ne vient pas sans prévenir : on paye »*.

Reste maintenant à connaître les modalités d'une future taxe lapin... Elles n'ont pas été abordées, à ce stade, par Gabriel Attal.



Taxe lapin : une idée qui revient régulièrement

L'idée de payer pour les rendez-vous médicaux non honorés n'est pas nouvelle : très récemment, dans le cadre de l'examen du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2024, les sénateurs avaient voté un amendement visant à mettre à la charge des assurés n'honorant pas un rendez-vous une somme forfaitaire au bénéfice de l'Assurance maladie.

... La suite de cet article : [Taxe Lapin : vous n'allez pas à votre rendez-vous médical ? Bientôt vous devrez payer !](#)
- Previsima

Le succès du Plan Epargne Retraite, plus de 95 milliards d'euros d'encours par près de 10 millions de Français.

(Source : Direction Générale du Trésor)



La Loi PACTE de 2019 a permis la création d'un nouveau plan d'épargne retraite (PER) plus attractif pour les épargnants et mieux adapté aux besoins de financement des entreprises qui se caractérise par la possibilité de développer une épargne retraite à titre individuel ou dans un cadre professionnel.

Quatre ans après l'adoption de la loi PACTE et le lancement du nouveau PER le 1er octobre 2019, son déploiement se poursuit avec succès.

Au 30 septembre 2023, sur la base des données mises à disposition par l'ensemble des fédérations professionnelles commercialisant des PER, plus de 9,8 millions de nouveaux PER ont été ouverts.

Les encours constitués sur ces derniers atteignent plus de 95 milliards d'euros. Cette forte dynamique concerne tant les PER d'entreprise, collectifs (21,8 Mds d'euros d'encours) et obligatoires (18,4 Mds d'euros d'encours), que les PER individuels (55,2 Mds d'euros d'encours et plus de 3,4 millions de titulaires).

Ce nouveau placement qui remplace les autres plans d'épargne retraite, connaît une croissance qui ne résulte pas uniquement des transferts d'anciens produits : un peu moins d'un PER individuel sur deux correspond à la création d'un nouveau contrat et n'est pas issu d'un transfert.

... La suite de cet article : [Le succès du Plan Epargne Retraite, plus de 95 milliards d'euros d'encours par près de 10 millions de Français.](#) | Direction générale du Trésor (economie.gouv.fr)

Médicaments, transports sanitaires, auxiliaires médicaux : dès le 31 mars 2024, vous allez devoir payer plus cher vos médicaments, actes paramédicaux, transports sanitaires !



Le doublement de la franchise médicale, dont le gouvernement parle depuis plusieurs mois, entrera en vigueur. La mesure a été officialisée par un décret du 16 février 2024.

Cette mesure s'accompagne du doublement de la participation forfaitaire qui passe de 1 € à 2 € sur les consultations médicales. Elle est entrée en vigueur ce dimanche 18 février 2024.

La franchise médicale, c'est quoi ?

La franchise médicale est la somme qui est laissée à votre charge, en plus du ticket modérateur, par l'Assurance maladie. Votre mutuelle a l'interdiction de vous la rembourser.

Cette franchise, dont le montant varie selon les actes, s'applique sur les médicaments, les actes paramédicaux, ainsi que sur les transports sanitaires. Elle ne peut excéder 50 € par année.

Vous devez payer la franchise médicale si vous avez plus de 18 ans, sauf dans certains cas particuliers (femmes enceinte, AME, CSS, etc.).

Quel sera le montant de la franchise médicale à compter du 31 mars 2024 ?

La franchise médicale va doubler. De fait, dès le 31 mars 2024, elle passera à :

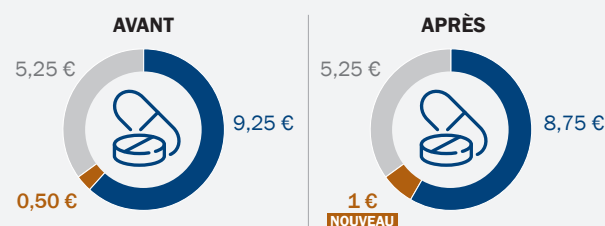
- À 1 € sur les boîtes de médicaments que vous achetez en pharmacie. Elle est aujourd'hui fixée à 0,50 centimes.
- À 1 € sur les actes effectués par un auxiliaire médical (infirmier, kinésithérapeute, orthophoniste, orthoptistes, pédicure-podologue). Elle est aujourd'hui fixée à 0,50 centimes.
- 4 € sur les transports sanitaires, contre 2 € actuellement.

Le plafond journalier double également

Le plafond annuel et les personnes exonérées de franchise médicale sont maintenus

Remboursement des médicaments

Exemple avec un médicament dont le prix est fixé à 15 €

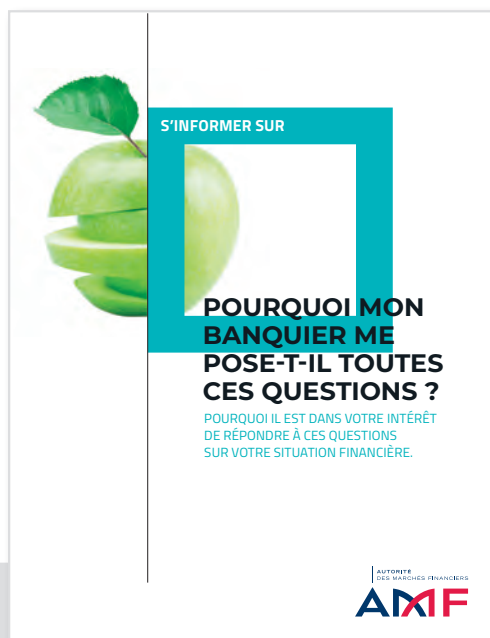


- Prise en charge de l'assurance maladie à 65 %
- Franchise médicale
- Remboursement complémentaire santé

Source : www.previsima.fr - @Copyright

... Pour accéder à cet article complet : [Médicaments, transports sanitaires, auxiliaires médicaux : c'est officiel, dès le 31 mars 2024 vous allez payer plus cher !](#) - Previsima

Pourquoi mon courtier et mon banquier me posent-ils toutes ces questions ? (AMF)



Vos clients s'inquiètent parfois du côté inquisiteur de vos questions et ne perçoivent pas toujours l'aspect nécessaire de celles-ci au regard de vos obligations professionnelles et de la perception de vos besoins.

Dans ce cadre l'AMF publie un guide explicatif sur les obligations des conseillers.

« Votre intermédiaire financier (votre banquier, un conseiller financier, un courtier en ligne...) vous pose des questions sur votre situation financière et patrimoniale et vous vous demandez pourquoi vous devez y répondre. Ce guide vous présente les obligations de votre interlocuteur, les questions qu'il peut vous poser ainsi que vos droits et devoirs concernant ce questionnaire. »

... La suite de cet article : [Pourquoi mon banquier me pose-t-il toutes ces questions 2024 \(amf-france.org\)](#)

Optimum Gestion Financière : Les actions poursuivent leur ascension vers de nouveaux sommets

Soutenus par l'essor de l'intelligence artificielle et une croissance économique qui continue à être robuste, les indices boursiers ont atteint de nouveaux sommets en mars. L'indice phare de la bourse de New York, le S&P500®, progresse de 9,4 % depuis le début de l'année¹. En Europe, les actions affichent une hausse de 5,8 %¹. Une allocation à l'Amérique du Nord démontre de nouveau sa pertinence pour un investisseur européen. Notre fonds *Optimum Actions Internationales* offre une exposition aux actions européennes, américaines et canadiennes.

La majorité de nos fonds surperforment leur indice depuis le début de l'année. *Optimum Patrimoine* profite d'une plus forte allocation aux actions au détriment des obligations. Nos fonds actions (*Optimum Actions*, *Optimum Actions Internationales* et *Optimum Actions Canada*) bénéficient de notre sélection de valeur qui se concentre sur les entreprises de qualité supérieure présentant une forte rentabilité, un niveau d'endettement maîtrisé et une génération élevée de flux de trésorerie.

Performances 2024*	Fonds	Indice
Optimum Actions	8,5	5,8
Optimum Actions Internationales	7,8	6,7
Optimum Patrimoine	4,0	3,7
Optimum Obligations	-1,0	-0,6
Fonds Optimum Actions Canada (R)	5,7	3,8

*nettes de frais de gestion au 15 mars 2024

La Banque nationale suisse ouvre le bal

Lors de sa réunion du 20 mars, la *Réserve fédérale américaine* a maintenu, pour la 5^e fois consécutive, ses taux directeurs inchangés, au plus haut niveau depuis 23 ans. Toutefois, les membres de la *Fed* envisagent toujours 3 baisses de taux d'ici la fin de l'année. Ces perspectives de réduction des taux soutiendraient les bénéfices des entreprises, ce qui alimente l'enthousiasme des investisseurs pour les actions.

1 - Au 22 mars 2024 en euros

2 - Communiqué de presse de la Banque nationale suisse

L'économie canadienne montre des signes évidents de ralentissement : le PIB par habitant est en baisse depuis 6 trimestres et le secteur privé n'a pratiquement pas créé d'emplois depuis juin 2023. De même que son équivalent américain, la Banque du Canada a conservé son taux directeur à 5,0 % pour la 5^e réunion consécutive, malgré ce ralentissement économique. L'institution s'est basée sur le niveau persistant de l'inflation, essentiellement en raison de la composante logement stimulée par la croissance démographique hors norme et la hausse des taux d'intérêt. Les marchés anticipent une 1^{ère} baisse des taux en juin.

Pareillement, la *Banque centrale européenne* a laissé inchangé sa politique monétaire. Les pressions inflationnistes sous-jacentes toujours élevées justifient ce statu quo malgré des perspectives de croissance maussade.

La surprise est venue de la *Banque nationale suisse*, qui a devancé ses pairs avec une 1^{ère} baisse de taux de 0,25 %, au regard de « l'atténuation de la pression inflationniste »². L'assouplissement des politiques monétaires bénéficie aux obligations, dont les prix augmentent lorsque les taux baissent, et stimule l'activité économique, ce qui profitera aux entreprises.

Réduire la voile ?

Les excellentes performances des actions depuis fin octobre, nous incitent à la prudence, d'autant que le ralentissement économique se manifeste à l'échelle mondiale, notamment en Europe. De plus, nos indicateurs de sentiment se rapprochent des zones d'avidité, généralement synonymes de faibles performances boursières.

Les obligations nous semblent attrayantes, car elles présentent un profil rendement/risque asymétrique depuis les fortes hausses de taux. Néanmoins, il est également crucial de privilégier une qualité de crédit élevée de l'émetteur afin de réduire le risque de défaut.

OPTIMUM VIE S.A.

94, rue de Courcelles
75008 Paris, France
+ 33 1 44 15 81 81

optimumvie.com
optimumvie.com/linkedin

